

SÉANCE DU 2 FEVRIER 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-et-un, le deux février à quatorze heures trente, le Comité Syndical, s'est réuni au Domaine de la Mouline à Albi, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :

27 janvier 2021

Date d'affichage :

27 janvier 2021

Nombre de délégués

en exercice : 59

Délibération n° : 02022021 / 4.1

Nombre de voix délibératives :

44

Membres titulaires présents : 41 (délibérations n°1) 40 (délibération n°2.1 à 4.2)

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE, Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Denis BAYLE, Alain BOUISSET (pouvoir de Jacques BIAU), Michel BUFFEL, Sylvain CALS, Alain CLERGUE, François COLLADO, Vincent COLOM, Elian COMENT, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL (pouvoir de Jean ESQUERRE), Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER, Jean-François FALGAYRETTES, Jean-Marc FEDOU, Didier GAVALDA, Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET, Gaëtan GÖBBELS (délibérations n°1), Jean-Pierre GOS, Emile GOZE, Frédéric ICHARD (pouvoir de Gaëtan GÖBBELS délibération n°2.1 à 4.2), Eric LEROUX, Nicolas LEROUX, Marc MADERN, Didier MAHOUX, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Marc MONTAGNÉ, Alain OURLIAC, Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Henri REYJAUD (pouvoir de Patrice JACQUET), Michel SABLAYROLLES, Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES, Jean-Marc TARROUX, Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 3 (délibération n°1) 4 (délibérations n°2.1 à n°4.2)

Jacques BIAU (pouvoir à Alain BOUISSET), Jean ESQUERRE (pouvoir à Jean-Luc DARGEIN-VIDAL), Gaëtan GÖBBELS (pouvoir à Frédéric ICHARD délibération n°2.1 à 4.2), Patrice JACQUET (pouvoir à Henri REYJAUD)

Membres titulaires excusés : 15

Christian CAYRE, Pierre ESCANDE, Saïda FAKIR, Michel FARENC, Sylvain FERNANDEZ, Serge GAVALDA, Christian HAMON, Joël IMBERT, Frédéric JOURDE, Alain LEMONNIER, Noël MEYSSONNIER, Jean-Claude PINEL, Jean-Paul RAYSSAC, Didier VALAX, Jean-Claude VERNIER

Objet : Convention de partenariat SDET - Pôle Territorial Albigeois Bastides « MOBELUSACTEURS »

Monsieur le Président expose que le Pôle Territorial Albigeois Bastides, dans le cadre de sa candidature à l'appel à projet de l'ADEME MOBELUSACTEURS 2020, souhaite mettre en place un programme d'actions sur la période 2021-2022 qui vise à mobiliser les élus sur les enjeux de la transition écologique.

Il ajoute que ce programme d'actions, constitué de conférences, retour d'expériences, visites de sites, création d'outils de communication et de sensibilisation, formations, cycles de documentaires et animations de terrain, s'adressent en priorité aux élus intercommunaux des 5 communautés de communes du PETR et aux acteurs et partenaires clés de la transition écologique du territoire incluant le Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn.

Monsieur le Président propose au Conseil syndical de se prononcer sur le projet convention entre le SDET et le Pôle Territorial Albigeois Bastides visant à définir les objectifs communs pour :

- Favoriser la compréhension et l'intégration globale et transversale des enjeux de la transition écologique (TE) pour les élus de l'Albigeois et des Bastides, et les acteurs clés du territoire.
- Développer la Transition Ecologique sur le territoire de l'Albigeois et des Bastides et y renforcer la participation et l'implication des élus et des acteurs clés du territoire.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représenté :

- **AUTORISE** le Président à signer et à exécuter ladite convention de partenariat entre le Syndicat Départemental d'Energie du Tarn et le Pôle Territorial Albigeois Bastides

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme

A Albi, le 2 février 2021

**Le Président,
M. Alain ASTIE**

